



donation entre époux, part des deux enfants

Par **Iumba**, le 17/04/2012 à 16:24

Possédant une maison achetée avec mon mari décédé il y a 14 ans, je voudrais la vendre pour en acheter une autre.

Nous avons fait une donation entre époux, et nos deux enfants ont droit à leur part.

Est-il possible de ne pas leur donner au moment de la vente et de reporter cette part sur la nouvelle maison, qu'ils recevront lors de mon décès ?

Par **Afterall**, le 17/04/2012 à 17:48

Tout est possible... avec leur accord.